



Nations Unies  
Commission économique pour l'Afrique

## **Forum régional africain pour le développement durable**

**Septième session**

**Brazzaville (hybride), 26 et 27 février 2021**

**Atelier préparatoire aux examens volontaires nationaux et locaux en Afrique :  
renforcer l'intégration et l'établissement des rapports relatifs au Programme 2030 et à  
l'Agenda 2063**

Organisé par la Commission économique pour l'Afrique en coordination avec le  
Département des affaires économiques et sociales, le Bureau du Conseiller spécial pour  
l'Afrique et l'Union africaine



A.21-00507

## Résumé des messages clefs

Les 26 et 27 février 2021, des représentants d'États membres africains, de collectivités locales, de partenaires institutionnels et mondiaux, de la société civile et d'autres parties prenantes se sont réunis pour discuter des difficultés rencontrées et des progrès accomplis par la région dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Cet atelier de deux jours était axé sur les expériences concernant les examens nationaux volontaires (ENV) et les examens locaux volontaires (ELV) des progrès réalisés en matière de développement durable, en particulier dans le contexte des incidences régionales et mondiales de la pandémie de coronavirus (COVID-19). Il visait à partager les meilleures pratiques des pays et des collectivités locales ayant procédé à des ENV et à des ELV, et à aider à la finalisation de ces examens et à leur présentation à la réunion de 2021 du forum politique de haut niveau pour le développement durable. Il a débouché sur un certain nombre de messages clefs :

**a) Malgré les difficultés dues à la pandémie de COVID-19, l'Afrique utilise des moyens innovants pour continuer à rendre compte des progrès accomplis aux niveaux national et local dans la réalisation des deux programmes :**

- Les pays africains sont bien placés pour tenir compte et s'inspirer des meilleures pratiques en matière de réalisation du Programme 2030 au niveau mondial et de l'Agenda 2063 au niveau régional, pour établir des rapports sur les deux programmes et pour accélérer la mise en œuvre des initiatives connexes ;
- Les ENV et ELV offrent la possibilité d'identifier ce que l'on pourrait appeler des « objectifs de développement durable accélérateurs » et de se concentrer sur eux afin de favoriser des progrès concernant tous les objectifs, de combattre directement la pandémie de COVID-19 et de mettre la région sur la voie de la réalisation des objectifs.

**b) Les expériences des différents pays ont permis de tirer des leçons pour l'établissement de rapports sur les progrès accomplis en matière de développement durable à l'ère de la pandémie de COVID-19 :**

- Les pays doivent intégrer les faits récents liés à la pandémie de COVID-19 dans leurs ENV en cours et futurs, afin d'approfondir et d'actualiser les priorités dans leurs processus de planification, et de suivre et d'évaluer les progrès réalisés depuis les ENV précédents ;
- Les pays doivent également exploiter les ENV pour bâtir et renforcer leur résilience face aux chocs futurs, qu'il s'agisse de pandémies, de crises climatiques ou autres ;
- L'engagement des parties prenantes est encore plus crucial que jamais, étant donné les restrictions de réunion et de mobilité dues à la pandémie de COVID-19, et il faut, dans le cadre des ENV, redoubler d'efforts pour identifier les points focaux au sein de la société civile, y compris les femmes et les jeunes, en vue de collaborer avec eux ;
- L'engagement de la société civile doit être institutionnalisé et exploité dans le but de faire connaître et accepter les deux programmes, et d'en accélérer la mise en œuvre ;

- Les ENV doivent être plus largement utilisés pour rendre compte de la violence domestique, du non-respect des droits de l'homme et d'autres problèmes exacerbés par la crise.
- c) **Les collectivités locales africaines sont de plus en plus nombreuses à procéder à des examens locaux volontaires afin de donner un ancrage local au développement durable, de faire participer diverses communautés de base et de forger des liens avec des processus plus larges de planification et d'établissement de rapports :**
- Il est impératif de relier les ENV aux ELV, ce qui sera bénéfique aux deux séries d'examens et permettra à l'Afrique de progresser vers la réalisation des deux programmes ;
  - Les directives régionales africaines concernant les ELV contribueront à guider les futures collectivités locales dans la conduite de leurs ELV et favoriseront l'apprentissage par les pairs pour l'ancrage du développement durable au niveau local ;
  - Comme dans le cas des ENV, les collectivités locales qui veulent se soumettre à un ELV doivent s'efforcer de relier les cadres et les plans en cours aux processus régionaux et mondiaux, tout en rendant le processus d'examen aussi participatif et inclusif que possible ;
  - La popularisation des ELV, la sensibilisation aux examens et l'adhésion des acteurs locaux à ceux-ci sont d'une importance capitale ;
  - Une méthode d'examen par les pairs des ELV telle que celle suivie par le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) devrait être étudiée, et la CEA devrait examiner les moyens de mettre en place un tel cadre.
- d) **Domaines devant bénéficier de l'appui du système des Nations Unies :**
- L'appui de l'ensemble du système des Nations Unies doit être mis à profit pour :
    - Continuer à organiser des ateliers tels que l'atelier en cours, qui permettra aux États membres et aux parties prenantes de partager les meilleures pratiques et de se lancer dans l'apprentissage par les pairs ;
    - Aider les pays à préparer leurs exposés lors de la réunion de 2021 du forum politique de haut niveau ;
    - Contribuer aux activités de suivi et d'évaluation conformément aux précédents ENV ;
    - Relever les nouveaux défis auxquels font face les États membres ;
    - Préconiser des mesures dans les domaines d'importance cruciale pour les pays et les collectivités locales d'Afrique, allant du financement au climat.
  - Les directives régionales africaines sur les ELV, finalisées par la CEA, sont attendues avec impatience par les collectivités locales et les États membres pour mieux poursuivre l'ancrage au niveau local des Objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 ;

- L'ONU et d'autres partenaires internationaux et régionaux doivent continuer à aider à renforcer les systèmes de collecte de données à tous les niveaux afin que les ENV s'appuient sur les données les plus rigoureuses et les plus récentes.

## I. Contexte

En tant que signataires du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine, les États membres africains sont tenus d'examiner régulièrement les cadres et mécanismes qu'ils ont adoptés pour promouvoir la mise en œuvre de ces deux programmes, afin de favoriser une croissance et un développement inclusifs. Les États membres sont encouragés à procéder à des examens réguliers et inclusifs des progrès réalisés aux niveaux national et infranational, qui soient rigoureux, fondés sur des informations et des données exactes, et qui impliquent la participation des parties prenantes concernées. Les examens nationaux volontaires (ENV) sont ensuite officiellement présentés par les pays lors de la réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui se tient chaque année. Dix pays africains préparent actuellement un ENV pour la réunion du forum de cette année.

En complément de ce processus, les États membres africains ont noté les avantages particuliers de la réalisation d'examens du développement durable au niveau des districts, des gouvernorats et des municipalités. Les examens locaux volontaires (ELV) ont été décrits comme étant d'importants outils qui permettent la participation multipartite et la mobilisation en faveur de la mise en œuvre du Programme 2030. À cette fin, la CEA a aidé les collectivités locales à préparer ces examens et a été invitée à formuler des directives régionales concernant les ELV.

Organisé cinq ans après le lancement de l'Agenda 2030, l'atelier de cette année se tient au cours de la première année de la décennie d'action et de réalisations des Nations Unies en faveur du développement durable et après une année marquée par les graves effets négatifs de la crise mondiale de COVID-19. La session du Forum régional africain pour le développement durable offre clairement aux États membres et aux parties prenantes l'occasion, dans le cadre de la préparation de ces examens, de faire avancer le débat au niveau régional, de partager les bonnes pratiques, les succès et les défis communs, et de contribuer à tracer la voie à suivre dans le cadre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Pour la première fois, les discussions sur les ENV et les ELV ont été combinées dans le cadre d'un atelier consolidé de deux jours, afin d'approfondir les questions spécifiques et les liens entre les deux niveaux d'examen et de rapprocher ces processus.

L'Afrique continue de subir les effets négatifs de la pandémie mondiale de COVID-19, ce qui a entravé les progrès de la région vers la réalisation de ses visions de développement durable. C'est grâce aux ENV et aux ELV que les pays et les municipalités du continent ont pu mesurer ces progrès. Cet atelier offre donc également une occasion opportune de faire le point de l'incidence de la pandémie sur ces processus d'examen. Il convient de noter que le fait d'organiser l'atelier en ligne a permis de réunir un grand nombre de parties prenantes, malgré les restrictions de mobilité imposées dans le monde entier, et d'inclure les voix de participants qui n'auraient normalement pas pu assister à un atelier en personne.

L'atelier a réuni plus de 150 représentants d'un large éventail de décideurs africains à différents niveaux, de groupes de la société civile et d'autres parties prenantes, ainsi que d'organisations internationales.

## II. Première journée : Examens nationaux volontaires

### A. Déclarations liminaires

La séance d'ouverture de l'atelier a été marquée par une série de déclarations liminaires, résumées ci-dessous.

Le Représentant permanent du Botswana auprès de l'Organisation des Nations Unies et Vice-Président du Conseil économique et social, **Collen Kelapile**, a souligné que, malgré l'impact de la pandémie de COVID-19, le continent allait de l'avant dans la réalisation des deux programmes. Il a félicité la grande majorité des pays africains ayant présenté leur ENV au forum politique de haut niveau et a souligné que les graves conséquences de la pandémie de COVID-19 devraient être prises en compte dans les ENV en cours et futurs.

La Secrétaire exécutive de la CEA, **Vera Songwe**, était représentée à l'atelier par le Directeur de la Division de la technologie, des changements climatiques et de la gestion des ressources naturelles de la CEA, **Jean-Paul Adam**. M. Adam a noté que les pays africains étaient exceptionnellement bien placés pour relier leurs rapports relatifs aux deux programmes. Les progrès vers la réalisation de ces programmes dépendaient de la participation étroite des parties prenantes locales et la CEA était déterminée à soutenir les pays dans la conduite de leurs ENV et les collectivités locales dans celle de leurs ELV, comme suite à l'appel des États membres pour que la CEA élabore des directives régionales sur les ELV. M. Adam a réaffirmé la nécessité de lier le redressement du continent après la pandémie de COVID-19 à une économie verte inclusive et durable.

**Francesca Spatolisano**, Sous-Secrétaire générale au Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, a souligné l'importance cruciale des ENV dans l'évaluation des progrès réalisés dans la réalisation des objectifs de développement durable. Elle a reconnu que la pandémie de COVID-19 avait limité les pays dans la préparation des ENV, mais elle a souligné l'importance de ces examens pour suivre les progrès et trouver des solutions aux défis actuels. Elle a affirmé qu'il était important de relier les processus d'examen et d'établissement de rapports nationaux et locaux, et a noté le soutien apporté par le système des Nations Unies, notamment les commissions régionales.

Le Secrétaire général de Cités et gouvernements locaux unis d'Afrique, **Jean-Pierre Elong Mbassi**, s'est félicité du soutien apporté par le système des Nations Unies aux collectivités locales dans la préparation des ELV, qui étaient des outils permettant aux collectivités locales et aux citoyens de s'approprier les Objectifs de Développement Durable et l'Agenda 2063. Il a souligné la nécessité pour les collectivités locales de renforcer la collecte et l'analyse des données, d'entamer un dialogue avec les gouvernements nationaux, d'exploiter les processus multilatéraux et d'élaborer leurs propres feuilles de route pour l'avenir.

La Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), **Maimunah Mohd Sharif**, a estimé que les ENV et les ELV étaient des moyens essentiels d'ancrer au niveau local les objectifs de développement durable et le Nouveau Programme pour les villes, car l'urbanisation n'était pas seulement une question de villes, mais un moteur de croissance pour une meilleure qualité de vie pour tous. Elle a souligné l'importance cruciale de l'alignement des ENV et des ELV, moyennant une coordination à plusieurs niveaux et le soutien de la communauté internationale.

**Beatrice Pacunega Manano**, Chef des affaires économiques du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, a salué l'appui technique fourni par le système Nations Unies aux États membres pour la préparation de leurs ENV, notant que les expériences dans ce domaine avaient servi non seulement les examens mais les deux programmes dans leur ensemble. Elle a relevé

les graves répercussions de la pandémie de COVID-19 sur la région et a souligné que les discussions au cours de l'atelier devraient mettre ces questions au premier plan, afin de redoubler d'efforts pour garantir un engagement multilatéral.

## **B. Objectifs de l'atelier**

**Nassim Oulmane**, Chef de la Section de l'économie verte et bleue à la CEA, et **Tonya Vaturi**, spécialiste du développement durable au Département des affaires économiques et sociales, ont présenté aux participants les objectifs de l'atelier, à savoir :

- Aider les pays à préparer leurs ENV en discutant des problèmes, en partageant les meilleures pratiques et en fournissant une assistance technique ;
- Explorer et examiner les liens et la coopération entre les entités et les parties prenantes mondiales, régionales, nationales et locales ;
- Présenter de manière détaillée les effets de la pandémie de COVID-19 sur les progrès en matière de développement durable et, plus particulièrement, sur les moyens de mesurer ces progrès et d'en rendre compte, et identifier collectivement les moyens d'intégrer ces effets dans les ENV et ELV.

## **C. Liens entre les ENV, le Programme 2030 et l'Agenda 2063**

La première table ronde sur les ENV a porté sur les expériences des pays, telles qu'elles sont détaillées ci-dessous.

**Gilson Gomes Pina**, Directeur national de la planification au Ministère des finances de Cabo Verde, a présenté les liens entre le plan de développement national de son pays et les deux programmes, notant que les pays africains devaient d'urgence faire en sorte que la volonté politique d'assurer un développement durable s'accompagne de la participation inclusive de toutes les parties prenantes. Il a fait observer que le deuxième ENV de Cabo Verde, qui devait être présenté prochainement, était plus qu'un rapport sur les objectifs de développement durable ; il s'agissait d'un processus politique et d'un dialogue visant à accélérer la réalisation des visions de développement locales, nationales et mondiales.

**Moussa Adji Maye**, Directeur général de la coopération internationale au Ministère tchadien de la planification et de la coopération nationale, a parlé de l'expérience du Tchad dans la préparation de son deuxième ENV : le pays s'était efforcé de lier les deux programmes à sa stratégie nationale de développement et avait entrepris d'assurer le suivi conjoint des deux programmes.

**Michaël Raobison**, Directeur de la planification au Ministère malgache de l'économie et des finances, a expliqué le processus par lequel Madagascar préparait son deuxième ENV, y compris les défis posés par la pandémie de COVID-19, allant de la validation des données à la mobilisation des parties prenantes. Malgré ces défis, le processus des ENV avait permis de sensibiliser la population aux activités de développement durable. Les rapports nationaux annuels sur les progrès réalisés dans le cadre des deux programmes avaient été très utiles pour le processus des ENV.

Le débat qui a suivi, animé par Charles Akol, spécialiste de l'environnement à la CEA, a débouché sur les messages clés et les recommandations ci-après :

- Les processus des ENV peuvent accélérer la réalisation des objectifs de développement durable ;

- Chaque pays doit replacer les objectifs de développement durable dans le contexte de sa stratégie et de ses plans nationaux ;
- Les priorités doivent être identifiées sur la base aussi bien des plans de relance après la pandémie de COVID-19 que des objectifs de développement préexistants ;
- Pour associer les parties prenantes aux ENV, il faut d'abord identifier les points focaux au sein du gouvernement, du secteur privé, de la société civile, des groupements de femmes et de jeunes, puis procéder à des consultations plus larges et à des sondages par questionnaire ;
- Les plateformes de suivi intégré permettent de s'assurer que les ENV traitent des deux programmes ;
- Compte tenu des défis et des restrictions liés à la pandémie de COVID-19, les pays devraient se concentrer sur les objectifs de développement durable dits « accélérateurs », et identifier des cibles stratégiques ;
- Un deuxième ENV offre l'occasion de tirer les leçons du premier, par exemple en incluant davantage de parties prenantes.

#### **D. Comment rendre compte des chocs et des perturbations dans les rapports sur la pandémie de COVID-19 et refléter ces perturbations dans les examens nationaux volontaires**

**Sherif Dawoud**, Chef adjoint de l'Unité des objectifs de développement durable du Ministère égyptien de la planification et du développement économique, a abordé la question des rapports sur les réformes économiques et institutionnelles et de leurs effets potentiels dans le cadre du troisième ENV du pays. Il a expliqué que les questions et les défis liés à la pandémie de COVID-19 - qui n'était ni le premier ni le dernier choc auquel le pays avait été confronté - seraient pris en compte à toutes les étapes de l'ENV, l'objectif prioritaire étant la résilience. La réalisation des objectifs de développement durable serait également examinée au niveau local.

**Joseph Samah**, Sous-Directeur de la politique et de la recherche au Ministère sierraléonais de la planification et du développement économique, a noté que la pandémie avait entraîné une baisse des revenus et du soutien des gouvernements et des entités non étatiques, limitant l'approche actuelle des ENV par rapport au passé. Des approches novatrices de la participation des parties prenantes étaient nécessaires pour surmonter ces difficultés, faciliter la collecte de données et évaluer les réalités sur le terrain.

**Belgacem Ayed**, Chef du Comité général du développement sectoriel et régional au Ministère tunisien de l'économie, des finances et de l'appui à l'investissement, a révélé les nombreux effets de la pandémie de COVID-19 sur l'économie, qui seraient pris en compte dans l'ENV de 2021. Plusieurs études avaient été réalisées et des consultations nationales organisées sur cette question, notamment par le biais de partenariats techniques et par le recours aux réseaux sociaux.

**Simon Masanga**, Secrétaire général du Ministère zimbabwéen de la fonction publique, du travail et de la protection sociale, a noté que la pandémie avait eu des effets sur l'accès à l'éducation, la collecte de données et d'autres questions. En collaboration avec des partenaires internationaux, le gouvernement avait conçu une enquête téléphonique pour mesurer les effets socio-économiques, dont les résultats seraient incorporés dans l'ENV. Au total, 79 indicateurs permettant de suivre les effets de la pandémie de COVID-19 avaient été élaborés et appliqués.



**Ercilia Costa**, du Ministère angolais de l'économie et de la planification, a reconnu que la pandémie de COVID-19 avait eu des répercussions importantes sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. L'utilisation d'une plateforme en ligne avait été un moyen innovant de communiquer avec les contributeurs à l'ENV. Des approches fondées sur des données factuelles et des activités de formation sur les évaluations des ENV avaient permis de faire connaître ceux-ci et de leur donner de la visibilité, y compris au sein de la société civile. Le manque de données avait constitué une contrainte persistante aux niveaux local et national.

Le débat qui a suivi, animé par **Sara Tawfiq Hamouda**, experte des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2030 au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), a débouché sur les messages clefs et les recommandations ci-après :

- Les pays africains doivent tirer parti des ENV pour renforcer leur résilience face aux chocs et aux catastrophes ;
- Il est essentiel que la population locale s'approprie les efforts de lutte contre la pandémie ;
- Un nouvel ordre de priorité des indicateurs doit être établi en fonction de la pandémie ;
- Les effets de la pandémie de COVID-19 justifient encore plus que l'on se penche sur les différences entre les ENV actuels et les précédents ;
- La violence domestique qui se produit pendant le confinement est une question importante qui devrait être abordée dans les ENV.

## **E. ENV fondés sur l'analyse des faits**

**Zakari Lawal**, Directeur du suivi et de l'évaluation au Ministère nigérian des finances, du budget et de la planification nationale, et **Robert Ndamobissi**, responsable de l'évaluation au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), ont mis en évidence les objectifs de développement durable qui étaient essentiels pour le Nigéria et sur lesquels devrait porter l'ENV, à savoir les objectifs 1, 3, 4, 5, 8, 16 et 17, ainsi que les méthodes utilisées pour produire rapidement des données d'évaluation pour ces objectifs. L'ENV avait pour but d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs par le partage des données, l'apprentissage par les pairs et l'identification des lacunes et des bonnes pratiques.

**Ian Goldman**, des Centres d'apprentissage sur l'évaluation et les résultats, a souligné la valeur des évaluations menées dans le cadre des ENV, en particulier dans l'utilisation des données pour rendre compte des progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable, mais a souligné que des recherches et des évaluations plus approfondies étaient nécessaires pour analyser les raisons des progrès accomplis ou de l'absence de progrès. Certains États membres, comme l'Ouganda, avaient eu recours à des ENV fondés sur des données factuelles. Des directives avaient été fournies quant à la synthèse des évaluations et à la conduite d'ateliers pour terminer les ENV même dans des délais très courts.

**Abdu Ali**, spécialiste des droits de l'homme au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, a souligné l'importance cruciale des droits de l'homme dans les deux programmes. Il a expliqué que, par conséquent, les RNV devaient avoir une approche humaine, centrée sur les personnes, non discriminatoire, participative et responsable, afin que nul ne soit laissé pour compte. Des conseils pratiques avaient été fournis aux États membres pour qu'ils intègrent ces considérations dans les ENV.

Le débat qui a suivi, animé par **Grace Chisamya**, spécialiste de la gestion de programme à la CEA, a débouché sur les messages clefs et les recommandations ci-après :

- Aux termes du paragraphe 74 du Programme 2030, les pays doivent s'assurer que les ENV sont « rigoureux, fondés sur l'analyse des faits et étayés par des évaluations menées par les pays et des données de qualité, accessibles, actualisées, fiables et ventilées » ;
- Il faut passer d'une approche descriptive à une approche plus analytique et approfondie des ENV, qui permette d'évaluer les raisons des tendances observées ;
- La mise en œuvre des deux programmes doit être alignée sur les normes internationales en matière de droits de l'homme ;
- Les recommandations des mécanismes relatifs aux droits de l'homme, notamment la base de données sur le suivi des recommandations adressées aux États, peuvent être utilisées pour mesurer les progrès réalisés dans le cadre des ENV ;
- Il faut que la CEA, les autres membres du système des Nations Unies et la communauté internationale au sens large continuent de soutenir ces efforts.

#### **F. Préparation des ENV en vue de leur soumission au forum politique de haut niveau**

Dans son exposé, **M<sup>me</sup> Vaturi** a présenté le calendrier de la réunion de 2021 du forum politique de haut niveau, énuméré les pays participant en 2021 et ceux ayant participé dans le passé, et souligné les principales priorités des pays africains devant se soumettre à un ENV à la réunion de 2021. Étant donné que les objectifs de développement durable en étaient à leur sixième année de mise en œuvre et que la plupart des pays avaient soumis au moins un ENV, il fallait davantage d'informations sur le suivi et l'évaluation. **M<sup>me</sup> Vaturi** a passé en revue les effets de la pandémie de COVID-19 sur les ENV de l'année en cours, les autres difficultés rencontrées et les mises à jour des directives communes du Secrétaire général pour la présentation de rapports à titre volontaire. Enfin, elle a donné des conseils pratiques sur la présentation des ENV au forum et a suggéré des ressources à consulter.

#### **G. Séance de synthèse de la première journée**

**John Sloan**, économiste à la CEA, a résumé les débats de la journée.

### **III. Deuxième journée : Examens locaux volontaires (ELV)**

#### **A. Déclarations liminaires**

Ouvrant les travaux de la deuxième journée, **Thokozile Ruzvidzo**, Directrice de la Division du genre, de la lutte contre la pauvreté et des politiques sociales de la CEA, a souligné que la responsabilité de la réalisation des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 incombait aux gouvernements locaux et régionaux, qui étaient à l'avant-garde de la planification stratégique essentielle à la réalisation des objectifs. Elle a également souligné combien il était important d'adopter une approche locale pour répondre à des crises telles que la pandémie de COVID-19, et a fait observer que les ELV étaient au cœur de cette réponse en ce qu'ils permettaient aux collectivités locales et aux citoyens de s'en approprier la mise en œuvre. En réponse aux demandes formulées par les États membres lors de la sixième session du Forum régional africain pour le développement durable et tendant à ce que la CEA élabore

des directives et un modèle pour les ELV, elle a assuré les participants que ces directives seraient à n'en point douter un outil essentiel pour renforcer les capacités des collectivités locales et accroître la portée des ELV en Afrique.

## **B. Directives régionales pour les examens locaux volontaires**

**Edlam Abera Yemeru**, Chef de la Section de l'urbanisation et du développement de la CEA, a animé cette séance. Elle a confirmé que la CEA, conjointement avec ONU-Habitat et Cités et gouvernements locaux unis d'Afrique (CGLU-Afrique), avait élaboré des directives régionales pour les ELV, afin de répondre à la nécessité de disposer d'un modèle normalisé pour l'Afrique, compte tenu du nombre d'ELV réalisés dans la région. Elle a ouvert le débat en demandant aux participants de donner leur avis sur la meilleure façon d'aligner ces directives sur les efforts locaux et sur les possibilités de diffusion et d'adoption par les collectivités locales.

**Lusungu Kayani-Stearns**, consultante à la CEA, a présenté les directives régionales africaines pour les ELV. Elle a souligné l'importance cruciale de l'action locale pour la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et, à cet égard, a fait observer que l'ELV était un outil essentiel pour compléter les ENV avec une image plus claire des réalités locales et encourager le dialogue sur la responsabilité et la transparence aux niveaux local, national, régional et mondial. Elle a expliqué la raison d'être des directives et du modèle, à savoir la nécessité de renforcer la cohérence, de faciliter l'examen par les pairs et aider les collectivités locales non urbaines à produire des ELV, compte tenu des particularités de l'Afrique telles que les liens étroits entre les zones rurales et urbaines, le taux d'urbanisation le plus élevé au monde, les fortes inégalités et la grande vulnérabilité aux chocs. Elle a attiré l'attention des participants sur une autre considération spécifique à la région, à savoir l'engagement de l'Afrique à mettre en œuvre l'Agenda 2063 et le rôle unique joué par le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs dans l'évaluation de domaines d'action majeurs, y compris le Programme 2030 et l'Agenda 2063. Elle a souligné que l'engagement de ne laisser personne de côté avait été incorporé dans les directives, d'où la nécessité impérieuse pour les collectivités locales d'intégrer la protection des droits de l'homme des groupes marginalisés et vulnérables dans le processus d'examen. En conclusion, elle a décrit les trois phases clés du processus d'ELV : la première phase était celle des travaux préparatoires à l'examen ; la deuxième concernait la collecte des données, l'analyse et la rédaction de l'ENV ; et la troisième portait sur l'intégration, la surveillance, le suivi et les conclusions.

Au cours du débat qui a suivi, les panélistes ont donné leur avis sur les directives.

**Carol Wright**, du Cap, en Afrique du Sud, a indiqué que la ville du Cap avait commencé à réaliser son ELV, qui comportait une stratégie de résilience et un cycle de planification métropolitaine devant guider l'action des cinq prochaines années. Elle a souligné que les directives étaient très utiles et représentaient une approche holistique. Elle a précisé que Le Cap s'était concentré sur les minorités et les groupes vulnérables pour donner effet à l'impératif de ne faire aucun laissé-pour-compte. Elle a également souligné combien il était important d'avoir un volet relatif à l'examen par les pairs d'un point de vue africain.

**Pascal Byarugaba**, du Secrétariat national des objectifs de développement durable de l'Ouganda, a indiqué que, dans le cadre du projet pilote sur les ELV, le district de Ngora en Ouganda avait établi, à l'intention des autres collectivités locales du pays, un manuel sur l'ancrage au niveau local des objectifs de développement durable, et que des progrès avaient été réalisés dans l'établissement de liens entre les ELV et les ENV. Il a expliqué que les directives étaient très importantes pour l'extension du processus d'ELV et que, à cet égard, la coordination entre les organismes des Nations Unies et leur soutien étaient essentiels au niveau

technique pour faire en sorte que toutes les parties s'approprient les directives et leur mise en œuvre. Il a informé les participants que les enquêtes et les évaluations étaient intégrées dans le cadre national de suivi des indicateurs nationaux et de ceux des objectifs de développement durable. Il a recommandé de faire participer la communauté et de recueillir les avis de toute la société, et a également suggéré que les caractéristiques communes qui devraient être présentes dans chaque ELV soient prises en compte dans les directives.

**Curt Garrigan**, de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), a indiqué que les ELV dans la région de la CESAP avaient débuté en 2019 et que la Commission avait élaboré ses directives, notamment un document de consensus qui répondait aux besoins de la région. Il a précisé que la CESAP pilotait actuellement l'application de ces directives dans huit villes. Il a décrit l'ELV comme étant à la fois un produit et un processus avec des approches descendantes et ascendantes, en lien avec les ENV. Il a également indiqué que la CESAP travaillait sur une version alpha d'un site web afin d'afficher les directives en ligne et de les rendre plus interactives.

Le débat qui a suivi a débouché sur les messages clefs et les recommandations ci-après :

- Les directives régionales sont utiles en tant qu'approche holistique susceptible d'améliorer l'examen par les pairs et les échanges au niveau régional, l'accent étant mis sur les minorités et les groupes vulnérables ;
- Les ELV sont des outils transversaux utilisés pour créer une passerelle entre les stratégies de développement et les plans de résilience et assurer l'intégration des objectifs de développement durable dans le processus de redressement ;
- Il est essentiel de relier les ELV aux mécanismes nationaux de coordination des objectifs de développement durable afin d'établir un lien entre les examens locaux et les examens nationaux ;
- Il est nécessaire de créer un environnement propice à l'accomplissement des mandats des collectivités locales et régionales ;
- Des données sont nécessaires au niveau local et national pour rendre les ELV plus informatifs.

### **C. Liens entre les examens volontaires nationaux et locaux**

Dans son exposé liminaire, **Amson Sibanda**, du Département des affaires économiques et sociales, a présenté les lignes directrices mondiales pour les ELV. Il a noté l'augmentation du nombre d'ELV au cours de l'année précédente et a souligné que, bien que les ELV ne fassent pas partie du processus du forum politique de haut niveau, la réforme en cours du forum touchait aux ELV et à la nécessité de relier les efforts déployés aux niveaux local, régional et mondial dans le domaine des objectifs de développement durable. Il a déclaré que les ELV avaient été discutés lors de la réunion de 2020 du forum et que le résumé du président avait mis en lumière leur rôle d'outils de renforcement de l'engagement local en faveur des objectifs de développement durable. Il a également souligné que le Département des affaires économiques et sociales avait élaboré des lignes directrices mondiales pour les ELV, comportant la structure proposée pour les rapports et une liste de contrôle des questions qui pourraient être prises en compte dans le processus. Il a dit que ces lignes directrices avaient favorisé la coordination entre les examens locaux et nationaux. Il a également expliqué que les ELV donnaient une image plus complète des situations au niveau local et constituaient des sources de données précieuses qui aideraient les gouvernements nationaux à évaluer et à traiter les inégalités géographiques, répondant ainsi aux besoins des groupes les plus marginalisés. En conclusion,

il a reconnu l'importance d'ateliers tels que celui-ci pour rassembler différentes collectivités locales et utiliser les objectifs de développement durable comme moyen commun de collaborer les uns avec les autres et avec les partenaires.

**Shipra Narang Suri**, Chef du Service des pratiques urbaines d'ONU-Habitat, a noté le nombre croissant d'ELV, qui permettaient un nouveau type de concertation et servaient d'outil pour un nouveau contrat social et un engagement renforcé envers les objectifs de développement durable. Elle a souligné que les ELV pouvaient mettre en évidence le leadership des collectivités locales et régionales dans leurs efforts pour atteindre les objectifs. En ce qui concerne les liens entre les ELV et les ENV, elle a noté que les discussions sur la réforme du forum politique de haut niveau étaient le signe positif d'une volonté politique croissante et la preuve que les coordinateurs résidents des Nations Unies redoublaient d'efforts pour inclure les ELV dans les ENV. Elle a expliqué qu'ONU-Habitat avait mis au point un cadre de suivi urbain assorti de séries d'indicateurs comparables et contextualisés pour le suivi local.

Après ces deux exposés, des séances en petits groupes ont été organisées pour produire trois séries de messages clefs et de recommandations, qui sont détaillées ci-dessous.

## **1. Meilleures façons d'intégrer les ELV dans le processus des ENV**

- La sensibilisation est d'une importance capitale : pour que les ELV favorisent des progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable, les fonctionnaires des administrations locales, les citoyens, les employés municipaux et toutes les parties prenantes concernées doivent avoir les connaissances requises pour s'engager pleinement dans les efforts visant à atteindre les objectifs, et les outils et documents pertinents doivent être traduits dans les langues locales ;
- La volonté et l'engagement politiques sont nécessaires à tous les niveaux de gouvernement et des efforts doivent être faits pour recenser les villes et districts champions afin de favoriser un sentiment d'appropriation ;
- Les représentants des gouvernements locaux doivent s'engager dans les mécanismes nationaux de coordination des objectifs de développement durable, afin d'être informés des activités nationales et de pouvoir intégrer les résultats des ELV dans les ENV ;
- Les ELV sont essentiels à l'engagement des communautés de base à différents niveaux ;
- Des ateliers plus réguliers devraient être organisés pour renforcer les liens entre l'administration locale et le gouvernement central ;
- Il convient d'envisager l'intégration des plans et indicateurs locaux dans le plan de développement national ;
- Les ELV devraient officiellement faire partie du processus du forum politique de haut niveau, afin de répondre à l'intérêt croissant que suscitent ces examens ;
- La décentralisation est importante pour faire en sorte que le développement, les ELV et les ENV commencent avec les populations locales.

## 2. Mécanisme d'examen par les pairs pour les ELV

- L'approche du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) doit être adaptée aux ELV ;
- L'Afrique du Sud ayant encouragé l'utilisation du mode d'établissement des rapports du MAEP, les provinces locales ont établi des rapports locaux qu'elles ont ensuite présentées au niveau national ;
- La CEA devrait étudier la manière d'appliquer l'approche du MAEP au processus des ELV ;
- L'examen par les pairs est volontaire et il pourrait être difficile de persuader les États membres d'y participer ; le processus nécessite l'adhésion des États membres ;
- Un juste équilibre doit être trouvé, afin d'éviter l'impression d'empiéter sur la souveraineté des États membres et le sentiment d'être sanctionné ;
- Il convient d'organiser des ateliers sur les ELV au niveau national afin d'établir des liens avec les ENV et d'influencer le processus d'examen par les pairs.

## 3. Nécessité d'un soutien de l'ONU pour renforcer le processus des ELV

- Les coordonnateurs résidents des Nations Unies jouent un rôle important dans le renforcement des efforts d'ancrage local grâce à la coordination avec d'autres entités des Nations Unies ;
- Il est essentiel que le processus des ELV bénéficie du soutien de tous les partenaires de développement ;
- L'ONU devrait veiller à ce que le soutien apporté soit bénéfique aux gouvernements et aux communautés locales. En outre, le soutien devrait également porter sur l'intégration de l'Agenda 2063 dans les efforts déployés au niveau local pour atteindre les objectifs de développement durable ;
- Le système des Nations Unies devrait apporter son soutien par le truchement d'une structure et d'un cadre clairs et renforcer les groupes infranationaux pour qu'ils élaborent leurs propres plans en mettant clairement l'accent et en communiquant sur l'importance des groupes locaux pour accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable.

### **D. Processus de préparation des examens locaux volontaires et suite donnée à l'examen : comment les examens volontaires locaux peuvent étayer les politiques visant à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, et comment ils peuvent servir de base aux examens à venir**

**Mariana Cammisa**, de Buenos Aires, a énuméré les étapes suivies par le processus des ELV : définition des priorités, planification, gestion et mise en place de structures de responsabilité et de suivi. Elle a souligné la nécessité de contextualiser le processus des ELV et de disposer de données désagrégées pour le rendre inclusif.

**Prosper Chitambara**, de Harare, a indiqué que la ville avait mené son premier ELV et que le processus avait été instructif pour les autorités municipales et toutes les parties prenantes impliquées. Il a souligné combien il était important de relier les ELV aux projets en cours, tels

que l'initiative de verdissement de la ville et un projet de revalorisation du secteur informel. Pour que ces projets réussissent, il était essentiel de former des partenariats avec le secteur privé et avec des partenaires internationaux, tant pour trouver des financements que pour résoudre les problèmes liés aux données. M. Chitambara a également indiqué que la ville de Harare préparait son plan quinquennal et que ce plan serait considérablement amélioré par l'intégration d'éléments de l'ELV.

**Priscilla Margery Asio**, du district de Ngora, en Ouganda, a présenté le processus d'ELV du district, auquel avaient été appelées à participer de nombreuses parties prenantes, à savoir des dirigeants politiques, des chefs d'institutions, des représentants du secteur privé, des chefs religieux, des experts techniques, des groupes d'intérêt spéciaux et des comités de base. Pour relier l'ELV à l'ENV, un mécanisme de coordination avait été maintenu entre le secrétariat des objectifs de développement durable responsable des ENV et le gouvernement local du district de Ngora, et ce mécanisme avait permis d'intégrer les résultats de l'ELV directement dans l'ENV. M<sup>me</sup> Asio a souligné l'importance de l'engagement des médias et la nécessité de se concentrer sur l'éducation et la sensibilisation aux objectifs de développement durable et à l'Agenda 2063 au niveau communautaire afin d'en assurer l'appropriation et l'intégration dans les plans locaux.

**Brian Nyamande**, de Victoria Falls, a mis en lumière le réaligement des processus de planification et de budgétisation de la ville sur les objectifs de développement durable, avec pour résultat que le budget annuel avait été aligné sur la réalisation des objectifs. Il a également indiqué que le gouvernement avait commencé à déployer son programme de vaccination anti-COVID-19, ce qui permettrait de procéder à un deuxième ELV dès que la vie serait revenue à la normale. Victoria Falls menait également des initiatives d'examen par les pairs avec des villes sœurs afin d'en apprendre davantage sur les processus d'ELV.

**Marie Solange Mbang**, de Yaoundé, a présenté un nouveau projet sur les villes intelligentes, comprenant des consultations sur la collecte de données, la promotion de l'économie locale grâce à un suivi efficace des recettes de la municipalité, et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elle a estimé que des initiatives de ce type permettraient d'enrichir l'ELV de données et d'informations supplémentaires. Elle a en outre souligné l'importance d'une collaboration étroite entre l'administration locale et le gouvernement central, ainsi que la nécessité de mettre en place un système de gouvernance décentralisé, accordant davantage d'autonomie aux administrations locales. Elle a insisté sur l'importance du renforcement des systèmes de données en collaboration avec les bureaux nationaux de statistique.

La séance, animée par M<sup>me</sup> Suri, a débouché sur les messages clefs et les recommandations ci-après :

- Les plans et budgets locaux doivent être alignés sur les objectifs de développement durable ;
- Les partenariats entre les autorités locales et centrales sont d'une grande importance pour les ELV et les ENV ;
- Les ELV doivent être reliés aux projets en cours au niveau de la ville et des partenariats doivent être établis avec le secteur privé à cette fin ;
- Le processus des ELV doit être plus participatif et inclusif ;
- L'accent doit être mis sur l'éducation et la sensibilisation de la population locale aux objectifs de développement durable et à l'Agenda 2063, afin d'assurer l'appropriation de ces processus ;

- Les organismes des Nations Unies doivent s’engager au niveau national pour soutenir le processus des ELV ;
- Il faut intensifier la collecte de données et s’efforcer de suivre les objectifs de développement durable en les ventilant par sexe et autres aspects, pour faire en sorte que le processus soit inclusif ;
- Le mécanisme d’examen par les pairs de l’ELV doit être renforcé et une plateforme doit être mise en place pour réunir les villes et localités jumelées afin de partager les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l’expérience.

#### IV. Clôture de l’atelier

La séance de clôture de l’atelier a été animée par **M. Sloan**.

**M. Adam** a présenté les messages clefs et les recommandations issus de l’atelier de deux jours, à savoir :

- La résilience doit être au cœur du redressement de l’Afrique après la pandémie de COVID-19 et de la poursuite d’une croissance inclusive, diversifiée et durable ;
- L’impact de la pandémie de COVID-19 devrait être intégré dans le processus d’examen du Programme 2030 et de l’Agenda 2063 ;
- Le soutien que le système des Nations Unies et les partenaires apportent aux États membres doit être renforcé par des réunions d’experts, de parties prenantes et de représentants gouvernementaux ;
- Les ELV et autres processus infranationaux sont essentiels à la réussite de tout plan, étant donné que les administrations locales sont en première ligne de l’exercice pratique de planification, de mise en œuvre et de financement des initiatives ;
- Les directives régionales revêtent une grande importance en ce qu’elles constituent un outil clé pour les municipalités et les districts qui s’engagent dans des examens locaux, et une approche holistique qui peut améliorer l’examen par les pairs et les échanges au niveau régional, ainsi que la liaison avec les processus nationaux et les programmes régionaux et mondiaux ;
- La CEA doit tenir son engagement à soutenir les processus des ENV et des ELV et également renforcer leurs liens avec d’autres processus tels que la budgétisation pour faire en sorte que les ressources atteignent les niveaux décentralisés du gouvernement.

**M. Sibanda** a déclaré dans son allocution de clôture que l’Afrique n’était pas sur la bonne voie pour atteindre les objectifs de développement durable et que des efforts renouvelés et renforcés étaient nécessaires, notamment au niveau local. La question clé qui devrait être abordée par le Forum régional africain pour le développement durable était de savoir comment remettre sur les rails la mise en œuvre du Programme 2030 et de l’Agenda 2063, tant au niveau local qu’à l’échelle nationale, malgré les revers dus à la pandémie de COVID-19 et à d’autres facteurs. En conclusion, il a fait observer que, bien qu’il n’ait pas de format officiel pour les ELV, les travaux de la CEA, d’ONU-Habitat, du Département des affaires économiques et sociales et des processus nationaux avaient fait apparaître certains éléments communs, qui pourraient enrichir l’apprentissage par les pairs et contribuer à la robustesse des examens. Enfin, il a réaffirmé son engagement à travailler avec la CEA, la Commission de l’Union africaine, ONU-Habitat et tous les autres partenaires sur les examens volontaires nationaux et locaux.



## V. Réunion-débat des parties prenantes aux ENV et ELV

La réunion-débat des parties prenantes aux ENV et ELV, qui s'est tenue dans le cadre de l'atelier, a été ouverte par la Directrice de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP), **Karima Bounemra Ben Soltane**. Dans sa déclaration liminaire, M<sup>me</sup> Ben Soltane a indiqué que la réunion avait été conçue comme un mécanisme innovant d'apprentissage par les pairs, afin de définir une voie pratique à suivre pour les ENV et les ELV et la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Ces initiatives avaient été rendues encore plus nécessaires par l'impact de la pandémie de COVID-19 sur la préparation des ENV et des ELV en vue de leur soumission au forum politique de haut niveau. Le multilatéralisme et les réunions des parties prenantes étaient plus que jamais essentiels face à ces défis.

**M. Samah** a souligné l'importance de la réalisation des objectifs de développement durable et, dans ce contexte, a indiqué que la Sierra Leone en était à son troisième ENV. Tous les trois ENV avaient été de vastes processus multipartites s'inscrivant dans le cadre du plan de développement national et se renforçant mutuellement. La pandémie de COVID-19 avait rendu particulièrement difficile l'engagement des parties prenantes dans l'ENV de l'année en cours, mais le pays poursuivait sans relâche la réalisation d'évaluations rapides dans les domaines prioritaires, en utilisant la plateforme de la société civile et en trouvant d'autres moyens d'entrer en contact avec les groupes. L'ENV de l'année en cours coïncidait avec l'examen à mi-parcours du plan de développement national.

**Judith Kaulem**, Directrice exécutive du Poverty Reduction Forum Trust du Zimbabwe, s'est attardée sur les expériences du Trust en matière de participation au processus de l'ENV du Zimbabwe, notamment l'engagement des organisations de la société civile dans l'ENV de 2017 et dans les processus en cours. Un groupe de référence de la société civile du Zimbabwe avait été lancé pour rassembler diverses organisations de la société civile et favoriser l'inclusion, ce qui avait permis de faire mieux connaître les objectifs de développement durable, les ENV et les ELV.

**Winstons Muhwezi**, de l'Advocates Coalition for Development and Environment (ACODE) Uganda, a souligné que l'ENV de 2020 de l'Ouganda avait été un effort collectif nécessitant de vastes consultations, et que le processus avait révélé que beaucoup restait à faire pour atteindre les objectifs de développement durable. Il a déclaré que le travail de l'ACODE avait été reconnu dans la mesure où l'ENV et des partenaires tels que le PNUD avait rendu un service essentiel en popularisant les objectifs de développement durable auprès des parties prenantes autres que les pouvoirs publics. En conclusion, il a noté que les ELV constituaient une nouvelle étape importante qu'il convenait d'intensifier.

Le débat qui a suivi, animé par **Kavita Desai**, conseillère en matière de développement durable et de politique mondiale à la Fondation des Nations Unies, et complété par un résumé fait par M<sup>me</sup> **Vaturi**, a débouché sur les messages clefs et les recommandations ci-après :

- Un processus institutionnalisé d'engagement de la société civile en faveur des objectifs de développement durable s'est avéré utile pour faciliter la participation des parties prenantes aux ENV ;
- La participation de groupes plus nombreux et plus diversifiés au processus des ENV peut contribuer à le populariser et à le faire mieux connaître, à susciter une plus grande adhésion et à aider à la collecte de données ;
- La pandémie de COVID-19 a dicté une évolution vers des plateformes numériques pour l'engagement, ce qui met à nu également une fracture numérique importante - des innovations telles que l'utilisation de WhatsApp par le Zimbabwe et le

recours aux réseaux sociaux et à la radio par la Sierra Leone sont des moyens efficaces de combler cette fracture et doivent être étendues ;

- Il est important d'apprendre des pairs externes et internes tout au long du processus des ENV, par exemple grâce à l'outil People's Scorecard lancé par le Forum mondial de la société civile, afin d'amener les pouvoirs publics à répondre de leurs actes ;
- Il est essentiel de passer des engagements à des actions tangibles, ce qui nécessite à la fois une responsabilité directe du gouvernement et l'implication des organisations de la société civile en tant que partenaires du gouvernement ;
- L'ancrage local des objectifs de développement durable par le biais des ELV est une étape positive ;
- Les institutions telles que l'IDEP devraient poursuivre leurs activités de formation et de renforcement des capacités, par exemple sur la territorialisation de la planification du développement ;
- Dans le cadre de ses examens en cours, l'Assemblée générale des Nations Unies pourrait envisager de donner un mandat renforcé aux forums régionaux pour le développement durable, aux ENV et aux ELV.

---